

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1979

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décisions modificatives n° 1 - Budget supplémentaire 2017

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1979**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décisions modificatives n° 1 - Budget supplémentaire 2017**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative n° 1 a pour objet l'affectation des résultats de l'exercice 2016, constatés dans les comptes administratifs 2016 présentés par délibération séparée, et diverses modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre.

Les propositions relatives à la décision modificative n° 1, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole de Lyon. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par politique publique. La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

A l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 465 M € en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 719 M € (hors reprise des résultats de l'exercice antérieur) en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 824,6 M € en dépenses réelles d'investissement hors reprise des résultats de l'exercice antérieur et 688 M € en recettes réelles d'investissement, dont 535,5 M € en dépenses et 75,9 M € en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 358,7 M € en dépenses sur les projets et 176,8 M € sur les opérations récurrentes.

I - Budget principal**1° - Affectation du résultat 2016 et montants globaux de la décision modificative**

Le résultat de l'exercice 2016 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 193 M €. Avec la reprise du solde reporté 2015 (+ 98,6 M €), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 291,6 M €.

En investissement, avec un report déficitaire 2015 de - 162,9 M € et au vu du déficit 2016 de - 44,4 M €, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 207,3 M €.

Il est donc nécessaire d'affecter 207,3 M € de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit, laissant un résultat net de 84,3 M €.

Affectation du résultat budget principal - Tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		193 016 507,58
solde du résultat reporté 2015		98 599 377,48
résultat de clôture 2016		291 615 885,06
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2016 (déficit)	44 403 541,96	
solde du résultat reporté 2015	162 913 774,17	
résultat de clôture 2016	207 317 316,13	
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	207 317 316,13	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		207 317 316,13
résultat de fonctionnement reporté (002)		84 298 568,93

Au vu de la reprise du résultat de fonctionnement (84,3 M € en recettes) et des restes à réaliser à fin 2016 reportés en 2017 (4,1 M € en dépenses), le budget principal dégage 80,2 M € pour financer la décision modificative.

Les propositions nouvelles en section de fonctionnement atteignent 1,5 M € en dépenses et 3 M € en recettes. Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 84,5 M €.

Les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 39,2 M € en dépenses et 31,6 M € en recettes, dont 13,1 M € en dépenses et 16,5 M € en recettes sur le périmètre de la PPI. Ces modifications permettent de diminuer le programme des nouveaux emprunts de 74,1 M €.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent les transactions foncières (cessions gratuites, clôtures de compte de tiers) pour 5,2 M € et les dotations aux amortissements pour 2,8 M € (mouvements croisés intersections).

Décision modificative n° 1 2017 - Budget principal - Synthèse - Tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	254 587 961,69	254 587 961,69
déficit de clôture de l'investissement reporté	207 317 316,13	
affectation excédent de fonctionnement reporté		207 317 316,13
virement de la section de fonctionnement		84 490 300,00
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 74 080 000,00
Propositions nouvelles dont :	39 243 127,93	31 615 157,93
PPI	13 102 008,41	16 515 157,93
hors PPI	26 141 119,52	15 100 000,00
dont refinancement de la dette	15 000 000,00	15 000 000,00
mouvements intersections (amortissements)	2 782 330,00	
Opérations patrimoniales	5 245 187,63	5 245 187,63
dont solde de mandat de travaux	4 512 326,14	4 512 326,14
dont acquisitions-cessions gratuites	731 459,00	731 459,00
dont régularisations d'avances	1 402,49	1 402,49
Fonctionnement	90 107 931,80	90 107 931,80
excédent de fonctionnement reporté		84 298 568,93

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
virement à la section d'investissement	84 490 300,00	
restes à réaliser en 2016 reportés en 2017	4 130 733,61	
Propositions nouvelles	1 486 898,19	3 027 032,87
mouvements intersections (amortissements)		2 782 330,00
Total	344 695 893,49	344 695 893,49

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2 328,1 M €, les recettes de cette section à 2 535,2 M € (hors reprise de résultat).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 713,3 M € (hors reprise de résultat) et les recettes réelles d'investissement 629,1 M €. Les crédits de paiement 2017 de la PPI représentent désormais 481 M € en dépenses et 73 M € en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget principal est arrêtée en équilibre à la somme de 344,7 M €

2° - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par politique publique, en section de fonctionnement et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget principal - Synthèse politiques publiques toutes sections - Mouvements réels (en M €) - Tableau n° 3

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Économie, éducation, culture, sport	0,10	- 1,97	- 1,87	0,58	5,30	5,88
développement économique et compétitivité de la Métropole	0,03		0,03		0,13	0,13
rayonnement et attractivité de la Métropole	0,10	- 2,39	- 2,29	0,58	3,28	3,86
ville intelligente et politique numérique		- 0,01	- 0,01		0,30	0,30
insertion et emploi	- 0,09	0,15	0,06			0,00
enseignement supérieur et recherche		0,18	0,18		1,60	1,60
éducation	0,07		0,07			0,00
culture	0,14		0,14			0,00
sport	- 0,15	0,10	- 0,05			0,00
Solidarités et habitat	0,27	3,38	3,65	1,12		1,12
politique de l'enfance et de la famille		0,05	0,05	0,80		0,80
protection maternelle et infantile et prévention-santé				0,05		0,05
habitat et logement	0,27	3,33	3,60	0,27		0,27
Aménagement du territoire	0,15	17,73	17,88	0,05	10,53	10,58
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		9,02	9,02		8,46	8,46
développement urbain	0,06	7,99	8,06	0,05	1,31	1,36

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	0,09	0,72	0,81		0,76	0,76
Mobilité	0,44	0,91	1,35	0,39	0,91	1,30
mobilité des biens et des personnes	0,44	0,91	1,35	0,39	0,91	1,30
Environnement	0,52	- 0,43	0,09	0,36	- 0,38	- 0,01
cycle de l'eau		- 0,04	- 0,04	0,03	0,03	0,06
cycle des déchets	0,19	- 0,20	- 0,01	0,33		0,33
qualité de vie - santé & environnement - risques		- 0,15	- 0,15		- 0,42	- 0,42
espaces naturels, agricoles et fluviaux	0,32	- 0,04	0,28		0,02	0,02
Ressources	0,01	19,62	19,63	0,53	148,48	149,01
fonctionnement de l'institution	1,01	1,57	2,58		0,25	0,25
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	- 1,00	18,05	17,05	0,53	148,24	148,77
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>					207,32	207,32
	1,49	39,24	40,73	3,03	164,85	167,88

Économie, éducation, culture, sport

En matière de rayonnement et d'attractivité, la Métropole développe un tourisme d'agrément avec un positionnement fort autour de la gastronomie. Le projet de la Cité internationale de la gastronomie qui prendra place dans l'enceinte du Grand Hôtel-Dieu est un projet phare de cette stratégie. Il est proposé d'inscrire 0,1 M € en dépenses de fonctionnement en vue des travaux de scénographie sur la partie muséale du site. En investissement, une augmentation des recettes de 3,3 M € est prévue pour encaisser les subventions de l'État et de la Ville de Lyon ainsi que les participations des partenaires privés. Le crédit de paiement 2017 est ainsi porté à 4 M €. Les recettes totales du projet sont attendues à hauteur de 14,2 M € pour des dépenses évaluées à 15,8 M €.

En investissement, les crédits des opérations futures sont ajustés aux plannings prévisionnels de lancement des chantiers (- 2,4 M €).

La politique publique ville intelligente et politique numérique voit ses recettes d'investissement augmenter de 0,3 M € en provenance du fonds national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT) pour le projet Data évolution qui couvre le développement des nouveaux services et usages numériques sur le territoire.

En matière d'insertion et d'emploi, 0,2 M € est proposé en dépenses d'investissement pour participer au financement, aux côtés de Pôle emploi et de partenaires privés, du projet de création d'un outil de recueil et d'analyse de données visant une meilleure connaissance des compétences présentes sur le territoire et pour permettre leur adaptation notamment pour les publics en insertion (projet "Open Data Application for Skills" (ODAS)).

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, les crédits d'investissement augmentent de 0,2 M € en dépenses et 1,6 M € en recettes :

2,5 M € en dépenses et 1,6 M € en recettes permettront de prendre en compte l'avancement des travaux sur le projet Neurocampus Lyon 1 à Bron. La construction de la plateforme d'innovation

AXEL'ONE Campus sur le site Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne nécessite quant à elle un abondement de 1,8 M € des crédits de paiement 2017. La livraison du chantier est prévue en octobre 2017.

1,9 M € et 1,6 M € de crédits de paiement liés respectivement à la construction de l'institut de nanotechnologie sur le site Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne et à l'extension du laboratoire et de recherche LR8 de l'École normale supérieure à Lyon 7° sont décalés en 2018 conformément au planning de réalisation de ces opérations.

Concernant la culture, il est proposé d'inscrire 0,1 M € en dépenses de fonctionnement en vue de la reprise en régie directe de la compétence lecture publique à compter 1er janvier 2018.

En matière de politique sportive et d'appui à la vie associative, les crédits sont ajustés aux échéanciers de versement des subventions à hauteur de - 0,2 M € en dépenses de fonctionnement.

De futurs travaux sur les équipements sportifs métropolitains, notamment ceux situés au stade de Parilly, nécessitent une inscription de 0,1 M € en dépense d'investissement.

Solidarité et habitat

La politique de l'enfance et de la famille nécessite, en recettes de fonctionnement, l'inscription de 0,8 M € pour permettre le remboursement par les établissements accueillant des enfants un trop perçu en 2016.

Concernant la protection maternelle et infantile (PMI) et la prévention-santé, il est proposé d'inscrire 0,1 M € en recettes pour tenir compte de l'augmentation de deux euros du prix de la consultation de médecine générale et de pédiatrie à compter du 1er mai 2017. Pour rappel, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) participe au remboursement des frais d'actes et consultations PMI. Cette participation devrait atteindre 1,3 M € en 2017.

En matière d'habitat et logement, les réserves foncières destinées au logement social nécessitent 3,3 M € de financements complémentaires en investissement.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,3 M € en dépenses au titre du soutien aux études menées dans le cadre du Pôle public de l'habitat tel que défini dans la délibération n° 2016-0995 du 1er février 2016 approuvant le contrat de plan 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole. En recettes, l'inscription de 0,3 M € concerne la régularisation de la contribution 2016 de Eau du Grand Lyon au dispositif Fonds de soutien au logement (FSL) au titre des aides aux ménages pour impayés d'eau.

Aménagement du territoire

En matière de cohésion territoriale, 9 M € en dépenses et 8,5 M € en recettes font l'objet d'inscriptions budgétaires en investissement.

6,4 M € correspondent en dépenses et en recettes à un abondement de l'enveloppe de préfinancement destinée aux achats de foncières par la Métropole à la demande des communes et des bailleurs sociaux.

1,6 M € est lié à l'avancement rapide des travaux sur les voiries internes de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du triangle à Saint Priest.

En matière de développement urbain, 8 M € d'investissement permettront de constater une cession en annuité de terrains bâtis à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre de la création de la ZAC Gratte Ciel nord à Villeurbanne. Les recettes issues de cette créance seront encaissées à due concurrence à compter de 2018.

1 M € de recettes viendra abonder les prévisions de subventions à encaisser pour les projets futurs.

Dans le domaine de la conception, l'entretien et la gestion du domaine public, 0,7 M € est inscrit en dépenses et recettes d'investissement pour des annulations et réémissions de mandats.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la mise en place du nouveau marché de fauchage nécessite une hausse des prévisions (+ 0,1 M €) pour atteindre 0,9 M € en 2017.

Mobilité

En matière de mobilité des biens et des personnes, il est proposé, en fonctionnement, d'ajuster les prévisions de + 0,4 M € en dépenses et en recettes.

En tant que chef de file d'un projet collaboratif dédié à l'amélioration de la mobilité des citoyens, la Métropole perçoit les contributions des financeurs, dont l'Union Européenne (0,4 M € en recettes), et doit reverser aux partenaires leur part de ce projet (0,4 M € en dépenses).

En investissement, 0,6 M € financera les travaux de démolition liés au projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare à Couzon au Mont d'Or. L'aménagement des abords du site sportif et de loisirs d'Ecully est prévu pour 0,3 M €.

En recettes, une inscription de 0,8 M € permettra l'annulation d'un mandat en raison du trop versé sur la convention de participation financière avec Réseau ferré de France (RFF) pour le pôle multimodal à Oullins La Saulaie.

Environnement

Concernant la politique du cycle des déchets, il est proposé d'inscrire 0,2 M € en dépenses et 0,3 M € en recettes pour permettre la réalisation des actions prévues dans le plan d'amélioration de la collecte, approuvé par la délibération n° 2015-0893 du Conseil du 10 décembre 2015.

En investissement, 0,2 M € est décalé pour le paiement des travaux à la déchetterie de Feyzin dont seuls les travaux d'espaces verts seront mandatés en 2017.

Pour la politique liée à la qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques, on constate une diminution des dépenses d'investissement liée à des ajustements de crédits sur le réseau hydraulique (- 0,1 M €). Les recettes diminuent de 0,4 M € en lien avec l'achèvement de la convention avec l'Agence de l'eau sur les aménagements hydrauliques du ravin à Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp et Sathonay Village.

En matière de gestion des espaces naturels, il est proposé d'inscrire 0,3 M € en dépenses de fonctionnement pour la réalisation du dragage triennal lié à l'ensablement des péniches des berges du Rhône. Ce coût de maintenance a été répercuté dans le tarif 2017 de la redevance pour les bateaux stationnaires (délibération n° 2016-1635 du Conseil du 12 décembre 2016).

Ressources

Concernant le fonctionnement de l'institution, deux ajustements de prévisions de dépenses de fonctionnement nécessitent l'inscription d'1 M € :

- 0,7 M € permettra le règlement de frais d'éviction, dont 0,4 M € dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache,
- 0,3 M € concernera l'entretien de terrains propriétés de la Métropole portant la prévision 2017 de 0,8 M € à 1,1 M €.

En dépenses d'investissement, 0,6 M € sera affecté à l'évolution des outils du système d'information (application IODAS) dans le domaine de la solidarité avec des enjeux d'amélioration des services à l'utilisateur (accès numérique, qualité du suivi pour un parcours global et cohérent) et d'efficacité des services (gains de productivité par interfaçage des outils, dématérialisation, etc.). 1 M € en dépenses (0,3 M € en recettes) sera dédié à la réalisation de travaux sur les sites métropolitains accueillant du public, notamment dans les maisons de la Métropole.

En matière de gestion financière, en fonctionnement, les charges financières, hors intérêts de la dette, liées notamment aux indemnités de remboursement anticipé sont diminuées de 1 M €. En recette, 0,5 M € est proposé pour la reprise d'une provision. En investissement, dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la dette, une opération de renégociation d'emprunt nécessite l'inscription de 15 M € en dépenses et en recettes. De plus, la finalisation du transfert de la dette mutualisée entre la Métropole et le Département du Rhône nécessite un ajustement des prévisions de remboursement en capital de + 3,1 M €, portant la prévision à 136,2 M € après le vote de cette étape budgétaire. En recettes d'investissement, le programme d'emprunts nouveaux long terme sera diminué de 74,1 M € et ramené à 188,2 M €.

II - Budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré directement par la Métropole. Cette activité assujettie à la TVA est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

1° - Affectation du résultat 2016 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2016 pour la section d'exploitation présente un excédent de 15,3 M€. Avec la reprise du solde reporté 2015 (+ 8,6 M €), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 23,9 M €.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 9,1 M €, en tenant compte des réalisations 2016 excédentaires de 8,3 M €, et de la reprise du résultat reporté 2015 de - 17,4 M €.

Il est nécessaire d'affecter 9,1 M € de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit d'investissement laissant un résultat net de 14,8 M €.

Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - Tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		15 336 907,98
solde du résultat reporté 2015		8 602 244,21
résultat de clôture 2016		23 939 152,19
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		8 295 805,99
solde du résultat reporté 2015	17 399 563,20	
résultat de clôture 2016	9 103 757,21	
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	9 103 757,21	
plus-value de cession constatée au (1064)		7 061,33
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		9 096 695,88
résultat d'exploitation reporté (002)		14 835 394,98

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation (14,8 M € en recettes), des restes à réaliser fin 2016 reportés en 2017 (0,1 M € en dépenses), le budget annexe de l'assainissement dégage 14,7 M € pour financer la décision modificative.

Les propositions nouvelles en section d'exploitation atteignent 0,9 M € en dépenses. Il est proposé d'équilibrer la section par un virement à la section d'investissement de 13,1 M €.

Les propositions nouvelles d'investissement s'établissent à 10 M € en dépenses réelles hors périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et 2 M € en recettes réelles sur le périmètre de la PPI. Au vu de ces propositions et du virement de la section d'exploitation, le programme des nouveaux emprunts sera diminué de 5,8 M € et porté à 9 M €.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent des créances sur les collectivités pour 0,1 M € en investissement et 0,6 M € en mouvements croisés intersections.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe de l'assainissement - Synthèse - Tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	19 256 343,21	19 256 343,21
déficit de clôture de l'investissement reporté	9 103 757,21	
affectation excédent d'exploitation reporté		9 103 757,21
virement de la section d'exploitation		13 142 800,00
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 5 758 000,00
Propositions nouvelles dont :	10 000 086,00	1 975 286,00
PPI		1 975 286,00
hors PPI	10 000 086,00	
Dont opérations liées à la dette	10 000 000,00	
mouvements intersections (amortissements)		640 000,00
opérations patrimoniales	152 500,00	152 500,00
Exploitation	14 835 394,98	14 835 394,98
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2016)		14 835 394,98
virement à la section d'investissement	13 142 800,00	
restes à réaliser en 2016 reportés en 2017	138 810,00	
propositions nouvelles	913 784,98	
mouvements intersections (amortissements)	640 000,00	
Total	34 091 738,19	34 091 738,19

A l'issue de la décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2016 sont portées à 74 M € et les recettes à 104,8 M € (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 79,9 M € (hors reprise des résultats) et les recettes 43,4 M €. Les crédits de paiement 2017 pour la PPI représentent 33,7 M € en dépenses et 2,2 M € en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 34,1 M €.

2° - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions du budget supplémentaire sont détaillées ci-après par politique publique, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe de l'assainissement - Synthèse politiques publiques - Toutes sections - Mouvements réels (en M €) - Tableau n° 6

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire		0,60	0,60			
développement urbain		0,60	0,60			
Mobilité		0,38	0,38			
mobilité des biens et des personnes		0,38	0,38			
Environnement	0,86	- 0,98	- 0,12	0,00	1,98	1,98
cycle de l'eau	0,86	- 0,98	- 0,12		1,98	1,98
Ressources	0,05	10,00	10,05	0,00	3,35	3,35
fonctionnement de l'institution	0,05	0,00	0,05			0,00
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)		10,00	10,00		3,35	3,35
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>					<i>9,10</i>	<i>9,10</i>
	0,91	10,00	10,91	0,00	5,32	5,32

Aménagement du territoire

Concernant le développement urbain, 0,6 M € permettra d'abonder l'enveloppe des études nécessaires aux projets nouveaux à lancer.

Mobilité

Concernant la mobilité des biens et des personnes, au vu de l'avancement des travaux de mise en double site propre du trolleybus C3 entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey sur les Communes de Lyon et Villeurbanne, un ajustement de + 0,7 M € en dépenses d'investissement est proposé pour les travaux d'assainissement nécessaires à l'accompagnement de ces projets.

Une diminution des crédits (- 0,3 M €) liés aux travaux d'assainissement du secteur Mansart à Saint Priest, à la requalification de la rue Gambetta à Vénissieux et aux travaux du parvis de l'école Salvador Allende à Saint Fons est prévue.

Environnement

Concernant le cycle de l'eau, les ajustements de dépenses d'exploitation sont de + 0,9 M €.

Au vu des réalisations, les crédits d'entretien des réseaux d'assainissement sont abondés de + 0,4 M € portant la prévision à 2,5 M €. 0,3 M € permettra l'indemnisation des copropriétaires riverains au titre des travaux à réaliser sur les maîtrises d'ouvrage privées liés à l'aménagement du quai de la Pêcherie à Lyon 1er. 0,2 M € permettra de régulariser des participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC).

En section d'investissement, le principal ajustement en dépenses concerne le décalage des crédits liés aux travaux de la zone industrielle du Lyonnais à Saint Priest (- 1 M €) dont la notification du marché de travaux est prévue début 2018.

En recettes, 0,4 M € est attendu de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour des soldes de subventions sur les travaux des réseaux d'assainissement.

Des autorisations de programme nouvelles concernant des subventions d'équipement sont proposées à hauteur de 1,5 M €. Elles sont liées aux projets de restructuration du collecteur de l'Yzeron sur les Communes de Francheville, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon, de la station de refoulement des eaux usées de la

Berthaudière à Décines Charpieu, à la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le quai de la Pêcherie à Lyon 1er et aux études générales sur l'ensemble des bassins versants de l'agglomération métropolitaine.

Ressources

Concernant la gestion financière, les inscriptions nouvelles de cette décision modificative permettent d'envisager des remboursements anticipés d'emprunts à hauteur de + 10 M € en dépenses d'investissement.

Compte tenu des prévisions de décision modificative et au vu du virement de la section d'exploitation, le programme d'emprunts nouveaux long terme pourra être diminué de 5,8 M € et ramené à 8,8 M € en recettes d'investissement.

III - Budget annexe des eaux

Ce budget, géré via une délégation de service public, est assujéti à la TVA et est retracé dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

1° - Affectation du résultat 2016 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de la section d'exploitation du budget annexe des eaux constaté au compte administratif 2016, présente un excédent de 10 M €. Avec la reprise du solde reporté 2015 (5,3 M €), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 15,3 M €.

En investissement, avec un report déficitaire 2015 de - 3,9 M € et au vu de l'excédent 2016 de 0,2 M €, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 3,7 M €.

Il est donc nécessaire d'affecter 3,7 M € de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit, laissant un résultat net de 11,6 M €.

Affectation du résultat budget annexe des eaux - Tableau n° 7 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		10 044 863,80
solde du résultat reporté 2015		5 231 815,24
résultat de clôture 2016		15 276 679,04
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		199 909,16
solde du résultat reporté 2015	3 919 220,66	
résultat de clôture 2016	3 719 311,50	
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	3 719 311,50	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		3 719 311,50
résultat d'exploitation reporté (002)		11 557 367,54

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation (+ 11,6 M € en recettes), des restes à réaliser 2016 reportés en 2017 (0,6 M € en dépenses), le budget annexe des eaux dégage 10,9 M € pour financer la décision modificative.

Les propositions nouvelles en section d'exploitation atteignent 0,2 M € en dépenses et 0,02 M € en recettes. Il est proposé d'équilibrer la section par un virement à la section d'investissement de 10,8 M €.

Pour la section d'investissement, les nouvelles inscriptions représentent, en mouvements réels, 0,6 M € en dépenses (hors PPI) et - 0,65 M € en recettes dont 0,05 M € pour le champ de la PPI. Au vu de ces propositions et du virement de la section d'exploitation, le programme des nouveaux emprunts est ajusté de - 9,5 M €.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe des eaux - Synthèse - Tableau n° 8 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	4 331 571,50	4 331 571,50
déficit de clôture de l'investissement reporté	3 719 311,50	
affectation excédent d'exploitation reporté		3 719 311,50
virement de la section d'exploitation		10 762 600,00
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 9 500 000,00
propositions nouvelles	612 260,00	- 650 340,00
dont PPI		49 660,00
dont hors PPI	612 260,00	- 700 000,00
Exploitation	11 577 367,54	11 577 367,54
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2016)		11 557 367,54
virement à la section d'investissement	10 762 600,00	
restes à réaliser en 2016 reportés en 2017	649 681,64	0
propositions nouvelles	165 085,90	20 000,00
Total	15 908 939,04	15 908 939,04

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2017 sont portées à 9,1 M €, les recettes réelles de cette section à 22,2 M € (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 25,4 M € (hors reprise des résultats) et les recettes correspondantes 4,5 M €. Les crédits de paiement 2017 de la PPI s'établiront à 19,7 M € en dépenses et 0,2 M € en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe des eaux est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 15,9 M €

2° - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de la décision modificative sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe des eaux - Synthèse politiques publiques - Toutes sections - Mouvements réels (en M €) - Tableau n° 9

	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire		0,56	0,56			
développement urbain		0,56	0,56			
Mobilité		0,27	0,27			
mobilité des biens et des personnes		0,27	0,27			
Environnement	0,17	- 0,83	- 0,66	0,02	0,05	0,07
cycle de l'eau	0,17	- 0,83	- 0,66	0,02	0,05	0,07
Ressources	0,00	0,61	0,61	0,00	- 6,48	- 6,48

	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)		0,61	0,61		- 6,48	- 6,48
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>					3,72	3,72
	0,17	0,61	0,78	0,02	- 6,43	- 6,41

Aménagement du territoire

Concernant le développement urbain, il est proposé d'abonder de 0,6 M € l'enveloppe des études générales dédiées aux opérations à lancer sur les réseaux.

Mobilité

En ce qui concerne la mobilité des biens et des personnes, 0,3 M € sera affecté au réaménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne.

Environnement

En matière de politique publique du cycle de l'eau, les inscriptions en section d'exploitation se rapportent au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'eau potable entré en vigueur le 3 février 2015. Au vu des critères de performance à atteindre avec des clauses financières associées, il est proposé d'inscrire 0,1 M € en dépenses pour un bonus à verser et 0,02 M € en recettes pour des pénalités à percevoir du délégataire.

En investissement, les crédits sont décalés au vu de la date prévisionnelle de notification des marchés pour les travaux d'alimentation en eau potable (AEP) à Crépieux Charmy (- 1 M €) et pour la restructuration du réservoir d'eau potable de la Sarra à Lyon 5° - 0,3 M €.

0,6 M € sera affecté aux opérations nouvelles parmi lesquelles les travaux sur le site de captage de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et ceux liés au renforcement et au renouvellement des canalisations en eau potable de la station des Ormes à Saint Cyr au Mont d' Or.

En recettes, une subvention de 0,05 M € est attendue de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au titre de la convention de révision de la déclaration d'utilité publique pour le site de captage de Crépieux Charmy.

Ressources

En matière de gestion financière il est proposé d'inscrire 1,3 M € en dépenses d'investissement, en vue d'une opportunité de remboursement anticipé. En recettes d'investissement, le programme d'emprunts nouveaux long terme pourra être ramené à 0,5 M € (- 9,5 M €) en prenant en compte l'excédent de fonctionnement capitalisé de 3,7 M €. Sont également ajustés en dépenses et en recettes d'investissement les prévisions de gestion de la dette à hauteur de - 0,7 M €.

IV - Budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1er janvier 2015, et selon l'article L 3641- 1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M 41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

1° - Affectation du résultat 2016 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2016 pour la section d'exploitation présente un excédent de 0,7 M €. Avec la reprise du solde reporté 2015 (+ 0,6 M €), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 1,3 M €.

En investissement, avec un report excédentaire 2015 de 0,04 M € et au vu du déficit 2016 de 0,07 M €, la section présente un déficit de clôture de - 0,03 M €.

Il est nécessaire d'affecter 0,03 M € de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit d'investissement.

Affectation du résultat budget annexe du réseau de chaleur - Tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		700 446,31
solde du résultat reporté 2015		646 008,49
Résultat de clôture 2016		1 346 454,80
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2016 (déficit)	70 480,92	
solde du résultat reporté 2015		39 334,34
Résultat de clôture 2016	31 146,58	
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	31 146,58	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		31 146,58
résultat d'exploitation reporté (002)		1 315 308,22

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation (+ 1,3 M € en recettes) le budget annexe du réseau de chaleur dégage 1,3 M € pour financer la décision modificative.

Les propositions nouvelles en section d'exploitation atteignent 31,9 M € en dépenses et 33,3 M € en recettes, y compris les écritures liées à la fin de la convention de gestion provisoire et à la nouvelle DSP développées dans la politique publique environnement. Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de 0,6 M €.

Les propositions nouvelles en section d'investissement atteignent 4 M € en dépenses, dont 0,7 M € en dépenses sur le périmètre PPI et 1,3 M € en recettes hors PPI. Ces modifications nécessitent d'ajuster le programme des nouveaux emprunts de 0,4 M €.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent des écritures foncières liées à une cession de terrain pour 2,1 M € en investissement et les dotations aux amortissements des immobilisations (0,01 M €) en mouvements croisés intersections.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe du réseau de chaleur - Synthèse - Tableau n° 11 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	4 084 642,58	4 084 642,58
déficit de clôture de l'investissement reporté	31 146,58	
affectation excédent de fonctionnement reporté		31 146,58
virement de la section d'exploitation		614 000,00
propositions nouvelles dont :	4 042 496,00	1 315 000,00
PPI	700 000,00	
hors PPI	3 342 496,00	1 315 000,00
mouvements intersections	11 000,00	2 124 496,00
Exploitation	34 617 706,22	34 617 706,22
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2016)		1 315 308,22
virement à la section d'investissement	614 000,00	
propositions nouvelles	31 879 210,22	33 291 398,00
mouvements intersections	2 124 496,00	11 000,00
Total	38 702 348,80	38 702 348,80

Les dépenses réelles d'exploitation 2017 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 32,5 M €, les recettes de cette section à 35,4 M € (hors reprise des résultats).

En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 5,9 M €, les recettes correspondantes à 1,7 M € (hors reprise des résultats). Par ailleurs, les crédits de paiement 2017 pour la PPI représenteraient 1 M € en dépenses et 0,4 M € en recettes sur le périmètre

La décision modificative n° 1 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêtée en équilibre à la somme de 38,7 M €.

Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de la décision modificative sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe du réseau de chaleur - Synthèse politiques publiques - Toutes sections - Mouvements réels (en M €) - Tableau n° 12

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	31,86	2,29	34,15	33,29		33,29
transition énergétique	31,86	2,29	34,15	33,29		33,29
Ressources	0,02	1,75	1,77	0,00	1,35	1,35
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	0,02	1,75	1,77		1,35	1,35
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>					0,03	0,03
	31,88	4,04	35,92	33,29	1,35	34,64

Environnement

En matière de transition énergétique, les propositions se rapportent pour l'essentiel à l'exploitation du service public de chaleur et froid urbains Centre Métropole qui a fait l'objet d'un nouveau contrat de délégation de service public approuvé par délibération n° 2016-1474 du Conseil du 19 septembre 2016.

En section d'exploitation, 31,9 M € sont inscrits en dépenses pour régler l'indemnité due au délégataire sortant telle que définie dans le protocole d'accord transactionnel de fin de contrat de gestion provisoire de 2012. En recettes, 31,2 M € correspondent au droit d'entrée à percevoir du nouveau délégataire. Par ailleurs, 2,1 M € de produits de cession sont prévus pour la vente d'un terrain.

En investissement, la reprise du bail emphytéotique concernant l'installation de cogénération gaz de Bron Parilly à l'ancien titulaire de la DSP nécessite l'inscription d'1,6 M € de dépenses. 0,7 M € est également prévu pour la révision générale de la turbine de cogénération gaz obligatoire après plus de 25 000 heures de fonctionnement.

Ressources

En matière de gestion financière, dans le cadre de l'optimisation de la dette, une opération de renégociation d'emprunt nécessite l'inscription d'1,3 M € en dépenses et en recettes d'investissement. Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 0,4 M € en dépenses lié à une opportunité de remboursement anticipé portant la prévision de remboursement en capital de la dette à 1,3 M € après le vote de cette étape budgétaire.

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M 57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

1° - Affectation du résultat 2016 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice pour la section d'exploitation du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe constaté au compte administratif 2016, présente un excédent de 9,2 M €.

En investissement, compte tenu des réalisations 2016 (solde de - 8,7 M €) et de la reprise du résultat reporté 2015 (- 0,5 M €), le résultat de clôture 2016 enregistre un déficit de - 9,2 M €.

Il est donc nécessaire d'affecter 9,2 M € de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit d'investissement, laissant un résultat total de clôture nul.

Affectation du résultat budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Tableau n° 13 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		9 153 885,53
solde du résultat reporté 2015		0,00
résultat de clôture 2016		9 153 885,53
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2016 (déficit)	8 683 283,94	
solde du résultat reporté 2015	470 601,59	

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Résultat de clôture 2016	9 153 885,53	
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	9 153 885,53	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		9 153 885,53
résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00

Cette décision modificative ne fait l'objet d'aucune proposition nouvelle.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Synthèse - Tableau n° 14 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	9 153 885,53	9 153 885,53
déficit de clôture de l'investissement reporté	9 153 885,53	
affectation excédent de fonctionnement reporté		9 153 885,53
propositions nouvelles	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00
excédent de clôture de fonctionnement reporté		0,00
propositions nouvelles	0,00	0,00
Total	9 153 885,53	9 153 885,53

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêtée en équilibre à la somme de 9,2 M €.

VI - Budget annexe du restaurant administratif

1° - Affectation du résultat 2016 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe du restaurant administratif constaté au compte administratif 2016, présente un excédent de 4 500 €.

En investissement, compte tenu des réalisations 2016 (solde nul) et de l'absence de solde de résultats reporté 2015, le résultat de clôture 2016 est nul.

Affectation du résultat budget annexe du restaurant - tableau n° 15 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :		
résultat de l'exercice 2016 (excédent)		4 500,00
solde du résultat reporté 2015		0,00
Résultat de clôture 2016		4 500,00
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2016 (déficit)	0,00	
solde du résultat reporté 2015	0,00	
Résultat de clôture 2016	0,00	
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	0,00	

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		0,00
résultat de fonctionnement reporté (002)		4 500,00

Au vu de la reprise du résultat de fonctionnement de 4 500 € et des restes à réaliser à fin 2016 reportés en 2017 du même montant, le budget annexe du restaurant administratif dégage un résultat de clôture nul.

Décision modificative n° 1 2017 - Budget annexe du restaurant - Synthèse - Tableau n° 16 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	0,00	0,00
déficit de clôture de l'investissement reporté	0,00	
propositions nouvelles	0,00	0,00
Fonctionnement	4 500,00	4 500,00
excédent de fonctionnement reporté		4 500,00
restes à réaliser en 2016 reportés en 2017	4 500,00	0,00
propositions nouvelles	0,00	0,00
Total	4 500,00	4 500,00

Aucune proposition nouvelle n'est inscrite à cette étape.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée en équilibre à la somme de 4 500 €.

VII - Transmission dématérialisée du budget

Conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), la Métropole doit procéder à l'envoi dématérialisé de son budget en Préfecture à compter de 2017.

La Métropole a autorisé monsieur le Président, par délibération n° 2016-1465 du Conseil du 19 septembre 2016, à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture permettant à la Métropole de s'engager dans la démarche "actes budgétaires" qui vise, dans un souci d'efficacité et de consolidation des données budgétaires des collectivités, à dématérialiser la transmission des budgets consécutivement à leur adoption.

Les collectivités territoriales entrées dans cette démarche utilisent pour ce faire l'application TotEM fournie par les services de l'État. Un mauvais traitement de certaines données par cette application engendre l'apparition d'anomalies dans l'édition des volumes budgétaires annexés à la présente délibération.

Concernant la Métropole, 2 états du budget principal relatifs à la section d'investissement n'affichent pas correctement certaines données des chapitres budgétaires relatifs aux dépenses dites "financières". Ces anomalies sont en cours de traitement par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, pour le budget principal :

- dans la rubrique "III - A - Vote du budget - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses autorisation de programme (AP) nouvelles et crédits de l'exercice" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de - 289 944,86 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 26, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 1 009 008,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 719 063,14 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 26 141 119,52,

- dans la rubrique "III - A1 - Vote du budget - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 31 554,23 pour le compte 1328 - 403 847,00 € pour le compte 13463, 82 347,91 € pour le compte 13465 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00, pour les comptes 1328, 13463 et 13465. Pour le total du chapitre 13 "Subventions d'investissement", dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de - 289 944,86 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 26, et également pour le compte 261, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 1 009 008,00 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 719 063,14 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 26 141 119,52 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Reporte les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public, des budgets de la Métropole de Lyon :

- en excédent de fonctionnement :

- . 291 615 885,06 € pour le budget principal,
- . 23 939 152,19 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 15 276 679,04 € pour le budget annexe des eaux,
- . 1 346 454,80 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 9 153 885,53 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 4 500,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif,

- en déficit d'investissement :

- . 207 317 316,13 € pour le budget principal,
- . 9 103 757,21 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 3 719 311,50 € pour le budget annexe des eaux,
- . 31 146,58 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 9 153 885,53 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

2° - Affecte :

a) - 207 317 316,13 € sur les 291 615 885,06 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2016,

b) - 9 103 757,21 € sur les 23 939 152,19 € de l'excédent cumulé d'exploitation du budget annexe de l'assainissement à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2016,

c) - 3 719 311,50 € sur les 15 276 679,04 € de l'excédent cumulé d'exploitation du budget annexe des eaux à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2016,

d) - 31 146,58 € sur 1 346 454,80 € de l'excédent cumulé d'exploitation du budget annexe du réseau de chaleur à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2016,

e) - la totalité de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe soit 9 153 885,53 € à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2016.

3° - Décide la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2017 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération.

4° - Approuve la décision modificative n° 1 pour 2017 arrêtée en conséquence à la somme de :

- . 344 695 893,49 € pour le budget principal,
- . 34 091 738,19 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 15 908 939,04 € pour le budget annexe des eaux,
- . 38 702 348,80 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 9 153 885,53 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 4 500,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

5° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal et le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe étant votés selon la nomenclature budgétaire M 57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M 49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M 41.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juillet 2017.